

CONSEIL GÉNÉRAL DU 12 JUIN 2024

INTERPELLATION

Centre médical à la Neuveville (Rte de Neuchâtel 3)

Lors de la législature précédente (septembre 2019), nous avions accepté un crédit d'engagement de 230'000.- pour l'installation de 3 médecins dans un nouveau centre médical à la Neuveville ainsi qu'une dépense périodique de 24'000.- pour assurer le contrat de bail durant 7 ans (2020-2026). Cette interpellation a pour but de faire le point sur la situation actuelle.

Développement

Vu la pénurie de médecin généraliste à la Neuveville, la Commune avait lancé – à l'automne 2019 – le projet d'une cabinet médical composé de 3 médecins, ce que le Conseil général avait largement accepté. Le décompte final pour l'installation se montait à 212'506.- (voir CG de mars 2021). Aujourd'hui, le centre médical du Landeron est surchargé. Il semble que l'offre de médecine générale à la Neuveville se soit à nouveau réduite. Nous remercions le Conseil municipal de faire un état des lieux et de nous informer au prochain Conseil général, notamment sur les points suivants :

- Combien de médecins exercent aujourd'hui dans le centre médical (Rte de Neuchâtel 3) ?
- S'il y a eu des départs, les conditions et délais ont-ils été respectées ? Sauf erreur, la Commune avait tout de même payé 2 fois 25'000.- en contrat de prestation pour l'installation de 2 nouveaux médecins.
- Il semble que les délais d'attente pour un rendez-vous dans ce cabinet se soit passablement allongés, les médecins en place pratiquent-ils toujours la médecine générale en priorité ?
- Qu'en est-il des frais du contrat de bail à charge de la Commune en 2024 ?
- Quelles mesures doivent être prises pour répondre au mieux à la demande des patients neuvevillois et pour pérenniser le centre médical tel que nous le souhaitions lors du projet ?

Pour Forum neuvevillois

Céline Känel